



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine

33

Bilan d'animation 2017

Site Natura 2000 FR7200705 «Carrières souterraines de Villegouge»

Bilan d'animation
du Docob - 2017



l'Europe
s'engage
en Aquitaine



Projet financé par
l'Union Européenne



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



DDTM 33



Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine

33

Bilan d'animation 2017

Site Natura 2000 FR7200705 «Carrières souterraines de Villegouge»

Bilan d'animation du Docob - 2017

Référencement : TARTARY P. 2017 – Bilan annuel 2017 d'activité de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge pour la deuxième tranche d'animation (2015-2018). CEN Aquitaine, DREAL Aquitaine, DDTM33. 19 pages + annexes.



Maitrise d'ouvrage

Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie
Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine
Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure porteuse

Préfecture du département de la Gironde
Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde

Structure Animatrice

Structure :	Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Présidente :	Catherine MESAGER
Directrice :	Christine BARBOUX
Chargée de secteur pour la Gironde :	Adeline DESTOMBES

Animateur Natura 2000

Chargé de mission Natura 2000 :	Pascal TARTARY
Antenne Gironde :	5 allée Ronsard – 33 320 LE TAILLAN-MEDOC

Rédaction du bilan

Rédaction :	Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000 du site (CEN Aquitaine)
Validation :	Adeline DESTOMBES, Chargée de secteur de l'antenne Gironde (CEN Aquitaine)
Référent DDTM33 :	Nicolas KLEIN

Cartographie

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge

Illustrations

Pascal TARTARY, Animateur du site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge

Table des matières

Introduction.....	7
I. Mise en œuvre de la contractualisation sur le site	8
A. Contrat Natura 2000.....	8
B. Charte Natura 2000	10
C. Mesures agro-environnementales et climatiques	11
II. Information, communication et sensibilisation	12
III. Evaluation d’incidences.....	13
IV. Evaluation de l’état de conservation des populations de chauves-souris	Erreur ! Signet non défini.
V. Synthèse d’avancement des actions	14
VI. Résolution de la problématique des déchets à Meyney	16
VII. Actions à entreprendre en 2018	16

Table des figures

Figure 1 : Paysage caractéristique du plateau et du coteau du site Natura 2000	7
Figure 2 : Arbre remarquable d’un îlot de vieillissement.....	8
Figure 3 : Parcelle de vignes en MAE.....	11
Figure 4 : Représentation cartographique de la démarche de contractualisation Natura 2000 sur le site	15
Figure 5 : Vue de l’ensemble du site de stockage	16
Figure 6 : Détails des apports	16
Figure 7 : Le site lors de la phase de remise en état	16
Figure 8 : Le site après remise en état	16

Table des tableaux

Tableau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site	8
Tableau II : Contact pris lors de l’année 2017	9
Tableau III : Contrats concrétisés lors des différentes phases d’animation.....	9
Tableau IV : Bilan du nombre de contacts engagés pour la charte en 2017	10
Tableau V : Bilan du nombre d’engagements pour la charte en 2017.....	10
Tableau VI : Synthèse des signatures de charte Natura 2000.....	10
Tableau VII : Synthèse du nombre de charte signée.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau VII : Rappel de l’enquête MAEC menée en 2016.....	11
Tableau VIII : Rappel du bilan de l’enquête.....	11
Tableau VIII : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire en 2017	11
Tableau IX : Bilan des MAE mises en œuvre sur le territoire	11
Tableau XI : Bilan de l’organisation du COPIL Natura 2000.....	12
Tableau XII : Synthèse de la démarche d’évaluation des incidences sur le site.....	13
Tableau XIII : Etat d’avancement des actions du DOCOB après la première année d’animation (2015-2016) de la deuxième tranche d’animation (2015-2018)	14

Présentation du site

Le site des Carrières souterraines de Villegouge se situe en région Aquitaine (Préfecture de Région : Bordeaux), dans la partie nord-est du département de la Gironde (33), initialement sur le commune de Villegouge. L'extension du périmètre, validée en 2010, concerne 5 communes: Villegouge, Saint-Aignan, La Rivière, Lugon-et-l'Île-du-Carney et Saint-Germain-La-Rivière. Localisé à 10 kilomètres au nord-ouest de la ville de Libourne, le site est accessible par la route départementale 670 qui passe au pied du tertre de Fonsac en direction de Saint-André de Cubzac.

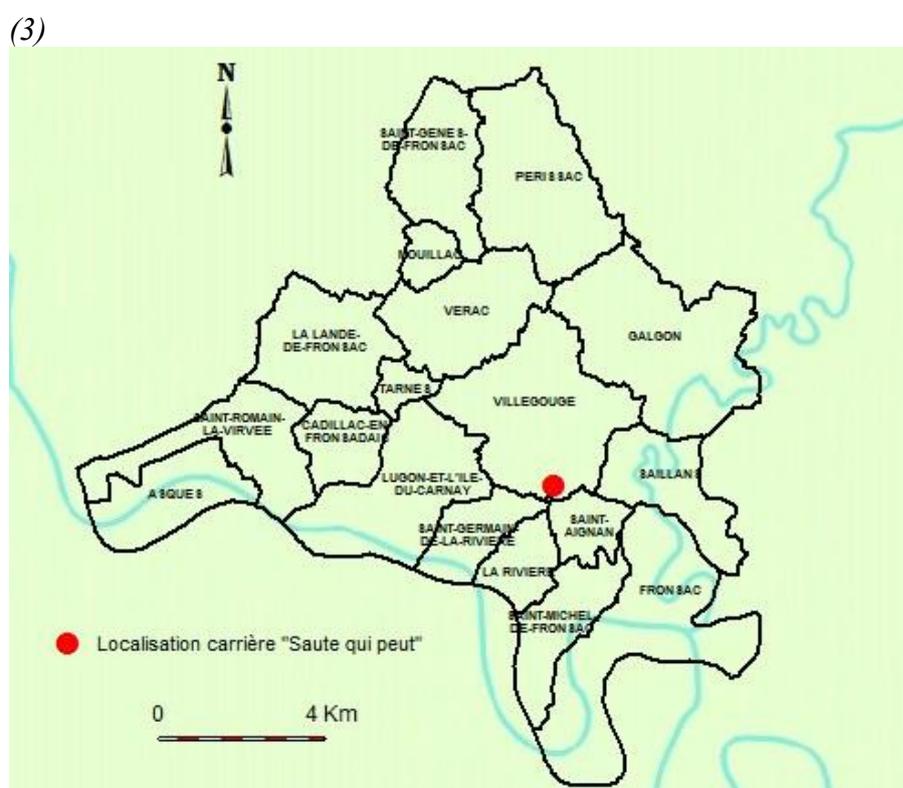
Villegouge, ainsi que les quatre autres communes concernées, dépend du canton de Fonsac et de la Communauté de communes du canton de Fonsac. Elle fait également partie du Pays Libournais.



(1)



(2)

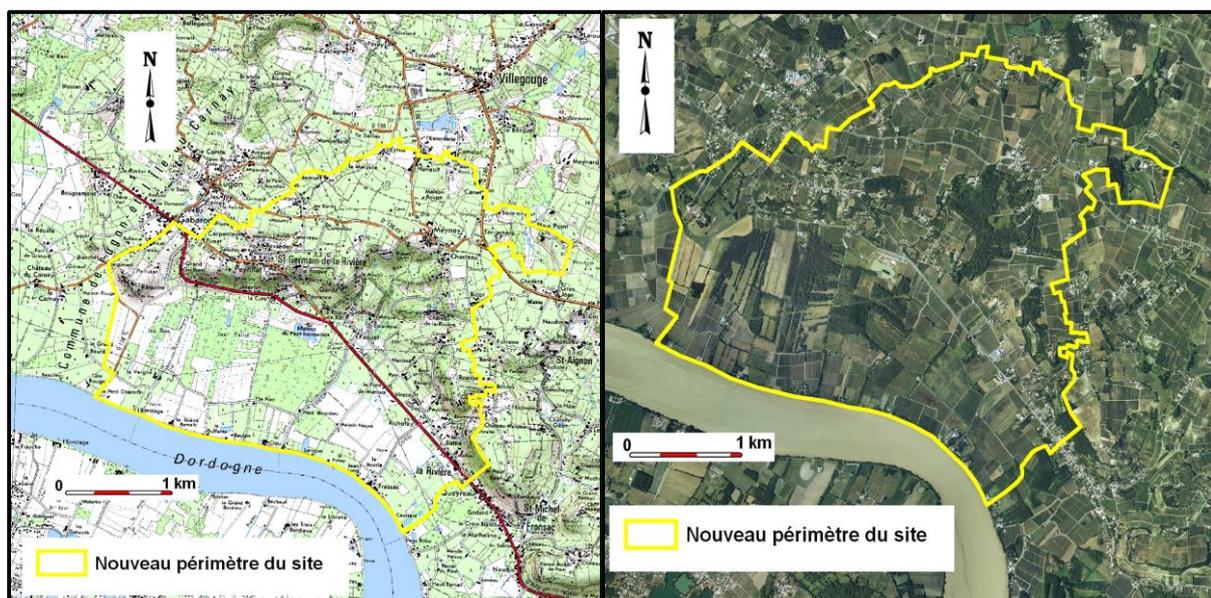


Localisation du site des carrières souterraines de Villegouge, en France (1) ; en Aquitaine (2) ; dans le canton de Fonsac (3)

Le site Natura 2000 initial se trouve à l'extrémité sud de la commune de Villegouge et se compose d'une carrière anciennement utilisée comme champignonnière. Le site a été proposé comme Site d'Importance Communautaire en 2003, en se basant sur des données de 1998. En effet, il présente un enjeu important vis-à-vis des chauves-souris. La présence en hibernation de quatre espèces de l'annexe II (Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand murin, Murin à oreilles échanquées) avait notamment motivé cette proposition.

Depuis, d'autres données ont permis de confirmer l'intérêt du site et de mettre en évidence la présence de chiroptères dans d'autres carrières de la zone. L'ensemble des carrières formant un réseau exploité (ou tout du moins exploitable) par les chiroptères durant les différentes phases de leur cycle (hibernation, reproduction et transits).

Le périmètre initial du site a été modifié et validé en comité de pilotage, au regard des nouvelles données, des analyses écologiques et de la prise en compte des territoires de chasse favorables aux espèces. Le nouveau périmètre s'étend sur 960,2 ha.



Périmètre final du site Natura 2000 sur fond de carte IGN au 25 000^e

Périmètre final du site Natura 2000 sur photographie aérienne

Introduction

Le site Natura 2000 « Carrières souterraines de Villegouge » FR7200705 (Directive 92/43/CEE "Habitats, Faune, Flore") s'est doté d'un document d'objectifs validé en 2010. L'intégration de ce site au réseau Natura 2000 résulte de la présence d'une importante colonie mixte **Grand / Petit murin** *Myotis myotis/blythii* et de **Minioptère de Schreibers** *Miniopterus schreibersii* en **période de mise-bas**, d'un gîte d'hibernation non négligeable pour le **Grand rhinolophe** *Rhinolophus ferrumequinum* et le **Petit rhinolophe** *Rhinolophus hipposideros*. Par ailleurs, la diversité des habitats (de reproduction et de chasse) est propice à la conservation de ces espèces au niveau local.

L'année 2016-2017 constitue la deuxième année de cette deuxième tranche. Tout comme la première, cette deuxième tranche a été confiée par la Préfecture de la Gironde au Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).

Ce document fait état des activités entreprises lors de la période allant de novembre 2016 à octobre 2017.



Figure 1 : Paysage caractéristique du plateau et du coteau du site Natura 2000

I. Mise en œuvre de la contractualisation sur le site

A. Contrat Natura 2000

Le DOCOB validé en 2010 préconise la mise en œuvre de 12 contrats Natura 2000 pour garantir la conservation des populations de chauves-souris sur le site.

Tableau I : Contrats Natura 2000 mobilisables sur le site

Code de l'action	Dénomination	Niveau de priorité	Etat d'avancement au 01/07/2015
GH2	Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Moyen	En cours de réalisation
GH3	Informers les usagers des carrières	Faible	Non abouti
GH4	Mettre en protection les carrières prioritaires	Fort	Non abouti
GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	Moyen	Non abouti
GH6	Informers les usagers des carrières	Moyen	En cours de réalisation
GH7	Assurer la stabilité des carrières	Faible	Non abouti
GH12	Gérer / créer des sous-bois clairs	Fort	Non abouti
GH13	Créer / restaurer des clairières	Fort	Non abouti
GH19	Structurer les lisières	Fort	Non abouti
GH20	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par pâturage	Moyen	En cours de réalisation
GH21	Ouverture des parcelles de vignes abandonnées et gestion par fauche	Moyen	En cours de réalisation
GH25	Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	Fort	Non abouti

Certaines actions peuvent également être mises en œuvre au titre du déploiement des mesures agro-environnementales et climatiques au bénéfice des exploitants agricoles.



Figure 2 : Arbre remarquable d'un îlot de vieillissement

Tableau II : Contact pris lors de l'année 2017

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/11/2017	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% prévisionnel de réalisation	Subvention prévisionnelle à prévoir
Actions engagées en 2016-2017								
Entreprise 2	GH2	Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Négociation en cours	La Rivière	Chauves-souris forestières	8,73 ha	174%	17 460 €
Entreprise 2	GH3	Mise en place de panneaux d'information pour les usagers de la forêt	Négociation en cours	La Rivière	Chauves-souris forestières	n-r	n-r	n-r
Association 1	GH4	Mettre en protection les carrières prioritaires	Dépôt de contrat début 2018	Villegouge	Accès de carrière	1	10%	10 000 €
Entreprise 2	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	En cours de finalisation	Saint-Aignan	Accès de carrière	1	125%	0 €
Entreprise 2	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	Négociation en cours	Saint-Germain-de-la-Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €
Entreprise 2	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires	Négociation en cours	La Rivière	Accès de carrière	2		20 000 €
Association 1	GH6	Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Dépôt de contrat début 2018	Villegouge	Accès de carrière	6	42%	2 000 €
Entreprise 2	GH6	Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	Négociation en cours	-	Accès de carrière			10 000 €
Entreprise 2	GH12	Gérer / créer des sous-bois clairs	Négociation en cours	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	11,05 ha	55%	22 100 €
Entreprise 2	GH13	Créer / restaurer des clairières	Négociation en cours	La Rivière / Saint Aignan	Zone de chasse	1,37 ha	137%	8 000 €
Entreprise 2	GH19	Structurer les lisières	Négociation en cours	La Rivière	Corridor de déplacement et zone de chasse	200 m	10%	3 000 €
Entreprise 2	GH25	Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	Négociation en cours	Saint-Germain-de-la-Rivière / La Rivière / Saint Aignan	Corridor de déplacement	600 ml	30%	5 320 €
TOTAL PREVISIONNEL								117 880 €

Tableau III : Contrats concrétisés lors des différentes phases d'animation

Identifiant	Code de l'action	Dénomination de l'action	Etat d'avancement au 30/11/2017	Commune	Habitats ou espèces visées	Surface (ha) / linéaire (ml) ou accès	% de réalisation de l'objectif	Subvention engagée
Rappel des actions antérieures								
Particulier 1	GH2	Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	Finalisé (2011)	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,6 ha	12%	1 000 €
	GH12	Gérer / créer des sous-bois clairs	Finalisé (2011)	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	1,9 ha	10%	3 600 €
	GH13	Créer / restaurer des clairières	Finalisé (2011)	Saint-Germain-de-la-Rivière	Chauves-souris forestières	0,1ha	1%	
Entreprise 1	GH25	Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	Finalisé (2011)	Villegouge	Corridor de déplacement	300 ml	15%	1 500 €
Association 1	GH21	Ouverture des vignes abandonnées et entretien par fauche	Finalisé (2015)	Villegouge	Vignes/prairie	1,4 ha	35%	5 350 €
TOTAL :								11 450 €

B. Charte Natura 2000

Depuis 2012, la charte Natura 2000 du site intègre les acteurs socio-économiques.

Tableau IV : Bilan du nombre de contacts engagés pour la charte en 2017

Public ciblé	Nombre de contacts démarchés	Surface démarchée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	3	152,74 ha	5,5%	8,9%
Acteur socio-économique	4	-	-	-

Quatre acteurs socio-économiques ont été contactés. Cette catégorie d'utilisateurs du site ne peut comptabiliser de surface.

Tableau V : Bilan du nombre d'engagements pour la charte en 2017

Public ciblé	Nombre de contacts engagés	Concrétisation	% de concrétisation	Surface engagée	% du nombre total de parcelles sur le site	% de la surface totale du site
Propriétaire	3	0 (2)	0 (66%)	0 (126 ha)	0 (3,8%)	0 (7,3%)
Acteur socio-économique	4	2 (1)	50% (75%)	-	-	-

Tableau VI : Synthèse des signatures de charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
Association 1	2013-2018	-	-	Activité naturaliste	-
Collectivité 1	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
Collectivité 2	2014-2019	-	-	Collectivité territoriale	-
Collectivité 3	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
Collectivité 4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-

C. Mesures agro-environnementales et climatiques

Le site Natura 200 des carrières souterraines de Villegouge s'inscrit dans un contexte fortement marqué par l'agriculture, dominée par la viticulture sur le plateau et par l'élevage au niveau du palus.

Ainsi, dans leur quête de recherche de nourriture, les chauves-souris utilisent l'ensemble des milieux propices au développement des insectes, dont des parcelles agricoles. Pour recréer ces surfaces et garantir une ressource alimentaire, le document d'objectifs du site ciblait le déploiement de mesures agro-environnementales.

Sur la base d'une enquête auprès des agriculteurs menée fin 2016 (Cf. résultats ci-dessous), un Plan Agro-environnemental et climatique a été déposé début 2017. Il prévoit l'ouverture de 5 Mesures agro-environnementales sur le territoire.



Figure 3 : Parcelle de vignes en MAE

Tableau VII : Rappel de l'enquête MAEC menée en 2016

Nombre d'exploitants démarchés	Nombre de parcelles démarchées	Surface démarchée	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site
22	539	147.77 ha	25,57%	37,13%

Tableau VIII : Rappel du bilan de l'enquête

Nombre d'exploitants intéressés	Nombre de parcelles	% de concrétisation	Surface engagée	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site
1	161	4%	67,85 ha	11,7%	17%

Durant la phase d'animation du PAEC, le CEN Aquitaine s'est focalisé sur l'exploitation qui semblait être intéressée pour mettre en œuvre des MAEC.

Tableau IX : Bilan des MAEC proposées et mises en œuvre sur le territoire en 2017

Identifiant	Période de contractualisation	Code PAEC	Actions	Surface, nombre ou linéaire potentielle engageable	Surface engagée (ha) ou linéaire (ml)	Habitats visés	% de la surface agricole du site	% de la surface viticole du site	Subvention
Exploitant 2	2017-2021	AQ-VILL-AL01	Lutte biologique	67,85 ha	37,96%	Viticulture	5,4%	7,5%	7 318 €

Tableau X : Bilan des MAE mises en œuvre sur le territoire

Identifiant	Période de contractualisation	Code DOCOB	Actions	Habitats visés	Surface (ha) ou linéaire (ml)	Subvention
Exploitant 1	2011-2015	GH9	Réduire les traitements phytosanitaires	Viticulture	16 ha	14 720 €
		GH11	Absence de traitement herbicide			

Durant la précédente phase de contractualisation de mesures agro-environnementales (2011-2015), seul un exploitant s'était engagé dans une démarche de réduction des intrants sur ces parcelles.

II. Information, communication et sensibilisation

- **Rencontre avec les communes**

Le CEN Aquitaine, dans le cadre de son assise territoriale, rencontre le plus régulièrement possible les élus des communes du site.

Tableau XI : Synthèse des rencontres avec les collectivités territoriales

Date	Commune	Interlocuteur	Thématique	Résultat
	Villegouge	Mme le Maire	Dépôt de déchets à Meyney	Affaire classée
30/10/2017	Lugon-et-l'île-du-Carnay	M l'adjoint à l'urbanisme	Proposition de signature de la Charte	Signature de la Charte
13/11/2017	La Rivière	Conseil Municipal	Présentation de Natura 2000 Proposition de signature de la Charte	Echange renforcé avec la commune Signature de la Charte

- **Comité de pilotage Natura 2000**

Depuis 2011, début de l'animation du site Natura 2000, un comité de pilotage (COPIL) annuel est organisé. Il réunit l'ensemble des membres du COPIL, sous la présidence de la sous-préfecture de Libourne. Au cours de cette réunion, le bilan de l'année écoulé et le prévisionnel des actions à venir sont présentés et validés.

Le CEN Aquitaine, dans sa mission d'information des acteurs du territoire, a organisé le **6^e comité de pilotage** de l'animation le 19 décembre 2017, dans la salle d'armes du Château de la Rivière.

Tableau XII : Bilan de l'organisation du COPIL Natura 2000

Date	Evènement	Contenu	Validation	Nombre de participants
19/12/2017	Comité de pilotage Natura 2000	Bilan 2016-2017 et prévisionnel 2017-2018	Oui	15
Rappel des actions précédentes				
22/11/2016	Comité de pilotage Natura 2000	Bilan 2015-2016 et prévisionnel	Oui	11
		Validation du PAEC	Oui	

III. Evaluation d'incidences

Tableau XIII : Synthèse de la démarche d'évaluation des incidences sur le site

Identifiant	Procédure	Objet	Commune	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Rappel projet antérieur						
Projet 5	En cours	Primo boisement sur prairie	Lugon-et-l'Île-du-Carnay	22 ha	2%	Instruction en cours
Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	La Rivière	92 m ²	≈ 0%	Favorable
Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	Villegouge	0,3 ha	0,03%	-
Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	La Rivière	-	-	Favorables suite aux adaptations
Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	Villegouge	-	-	Favorable suite aux adaptations

IV. Synthèse d'avancement des actions

Tableau XIV : Etat d'avancement des actions du DOCOB après la première année d'animation (2015-2016) de la deuxième tranche d'animation (2015-2018)

Objectif de conservation	Code de l'action	Dénomination	Réalisation 2016/2017	Etat d'avancement 2011/2018		
Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier les espèces de l'annexe II	GH1	Conseiller les propriétaires et aménager si nécessaire				
	GH2	Créer ou maintenir des îlots de vieillissement				
	GH3	Informers les usagers de la forêt		Non programmée		
	CT1	Identifier l'utilisation de la carrière de Meyney par les chauves-souris		Non programmée		
	CT2	Identifier les gîtes de mise bas du petit rhinolophe		Non programmée		
	CT3	Identifier les gîtes arboricoles		Opération finalisée avant 2015		
Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier espèces de l'annexe II Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du Petit rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échanquées	GH4	Mettre en protection les carrières prioritaires				
	CT4	Inventorier les accès, cartographier les galeries et évaluer les risques d'effondrement des carrières prioritaires	Non programmée			
Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du Petit rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échanquées	CT5	Identifier les autres gîtes d'hibernation		Non programmée		
Assurer la tranquillité et la pérennité des gîtes de mises bas, en particulier les espèces de l'annexe II Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation du Petit rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à oreilles échanquées Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	GH5	Mettre en protection les carrières non prioritaires				
	GH6	Informers les usagers des carrières				
	GH7	Assurer la stabilité des carrières				
	GH8	Mettre en place un accès raisonné des carrières				
	CT6	Evaluer la fréquentation des carrières				
Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	CT7	Identifier les gîtes de swarming		Non programmée		
Préserver et/ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier ceux des espèces de l'annexe II	ES1	Etudier l'entomofaune, proie potentielle et consommée	Programme LEADER			
	ES2	Déterminer les habitats et territoires de chasse de la colonie de mise bas		Non programmée		
	ES3	Déterminer les habitats et territoires de chasse dans le périmètre		Non programmée		
	ES4	Distinguer le complexe des murins de Grande taille		Opération finalisée avant 2015		
Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèce murin de petite taille	GH9	Réduire les traitements phytosanitaires				
	GH10	Créer et entretenir des zones de régulation écologique				
	GH11	Absence de traitement herbicide				
	GH12	Gérer / créer des sous-bois clairs				
	GH13	Créer / restaurer des clairières				
	GH14	Adapter les traitements vermifuges du bétail				
	GH15	Gérer les prairies par fauche tardive				
Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH16	Transformer des terres cultivées en prairies temporaires				
	GH17	Créer et entretenir un couvert herbacé				
	GH18	Supprimer / réduire les traitements phytosanitaires le long des linéaires boisés				
	GH19	Structurer les lisières				
Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèce murin de petite taille & Améliorer les zones potentielles de chasse du petit rhinolophe	GH20	Ouvrir les vignes abandonnées et faire l'entretien par pâturage				
	GH21	Ouvrir les vignes abandonnées et faire l'entretien par fauche				
	GH22	Ouvrir les milieux en déprise				
Préserver et restaurer les routes de vol, en particulier pour le petit rhinolophe	GH23	Entretien des haies				
	GH24	Entretien des arbres isolés				
	GH25	Planter ou renforcer les haies existantes et entretien				
	GH26	Limiter les coupes sur parcelles boisées				
Suivi des populations de chiroptères des carrières	SE1	Suivre les populations de chiroptères des carrières				
Suivre les conditions hygrométriques des carrières et des extérieurs	SE2 (HC)	Suivre l'hygrométrie et la température des gîtes		Non programmée		
Suivi de l'évolution des habitats d'espèce sur le site	SE3 (CA)	Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site				
Mettre en place de la sensibilisation	VA1	Mettre en place la sensibilisation				
Avec	Pour le niveau de priorité (code action) :		Prioritaire (niveau 1)	Secondaire (niveau 2)	Tertiaire (niveau 3)	
	Pour la nomenclature des actions		(CK2) = contrat Natura 2000	(HC) = Hors contrat	(CA) = Contrat d'animation Natura 2000	
	Pour le niveau d'avancement :		Finalisé à moins de 25%	Finalisé entre 26 et 49%	Finalisé entre 50 et 75%	Finalisé entre 76 et 99%
		Non lancé	Non lancé faute de contenu ou de réorientation des priorités			

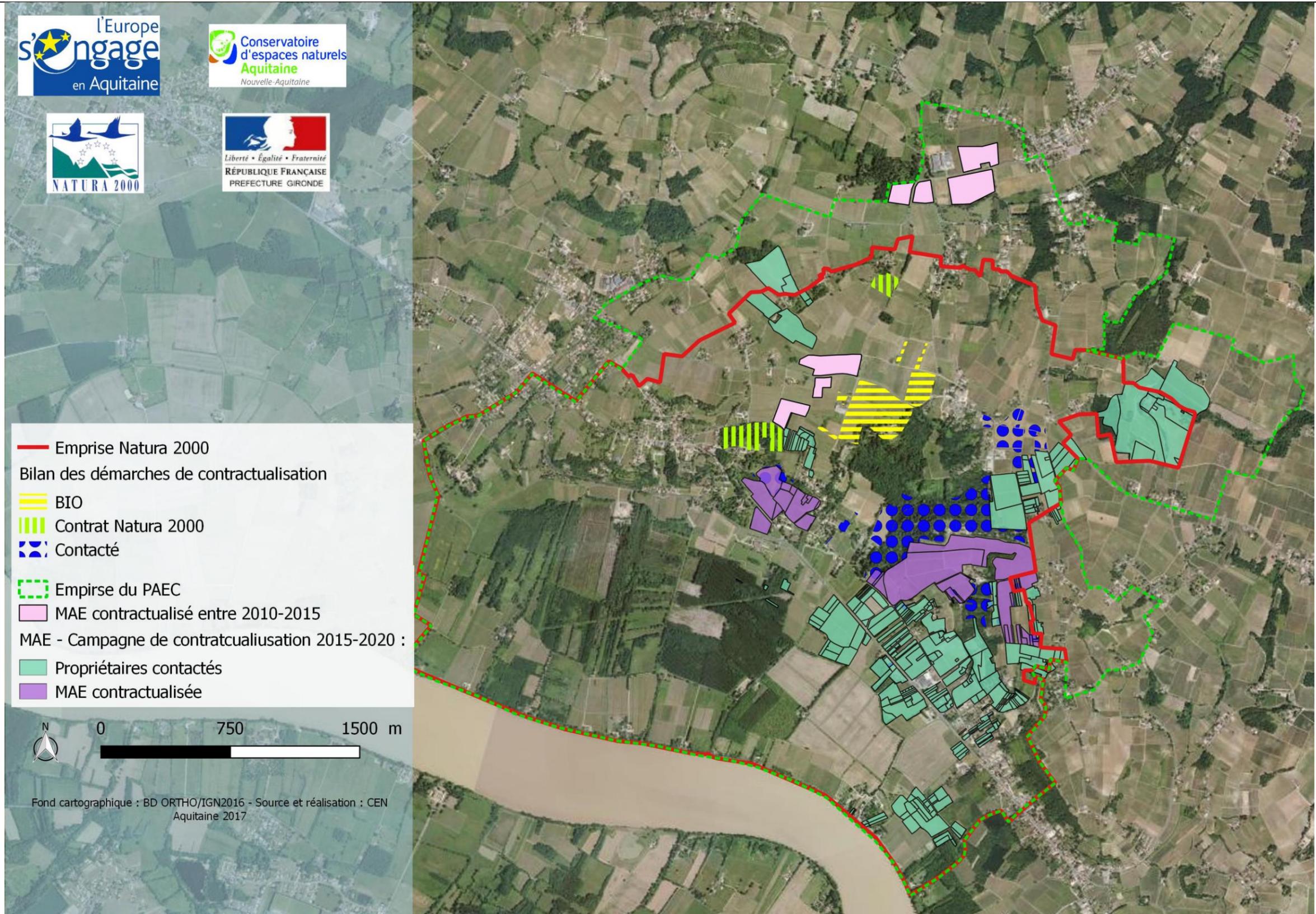


Figure 4 : Représentation cartographique de la démarche de contractualisation Natura 2000 sur le site

V. Résolution de la problématique des déchets à Meyney

C'était le point noir du site Natura 2000 depuis de nombreuses années en matière de réglementation sur les déchets. Après 3 années de démarches actives, le dépôt de déchets au niveau de l'accès à la carrière de Meyney n'existe plus.



Figure 5 : Vue de l'ensemble du site de stockage



Figure 6 : Détails des apports



Figure 7 : Le site lors de la phase de remise en état



Figure 8 : Le site après remise en état

Les propriétaires et l'utilisateur du site ont remis en état la plateforme d'accès à la carrière pour limiter de nouveaux amoncellements d'ordures diverses. C'est un renouveau pour le site qui devient éligible à un contrat Natura 2000 pour améliorer son intégration dans le paysage et mettre en protection l'accès de la carrière.

VI. Actions à entreprendre en 2018

Cinq actions principales sont à engager sur l'année 2018 :

- Faire aboutir la mise en protection de la carrière de Saute Qui Peut ;
- Engager une négociation foncière pour la prise en compte de la carrière de Meyney ;
- Faire connaître la charte Natura 2000 auprès des propriétaires et usagers du site ;
- Faire émerger des actions sur la forêt, les zones de chasse et l'agriculture ;
- Engager le bilan de la deuxième phase d'animation.

Annexe 1 : Fiche de présentation du site

Nom officiel du site Natura 2000 : **Carrières souterraines de Villegouge**

Date de transmission de la ZSC : **30 septembre 2014**

Date de l'arrêté de la ZSC : **11 juillet 2016**

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui / **non**

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **oui** / non

Numéro officiel du site Nature 2000 : **FR 7200705**

Localisation du site Nature 2000 : région(s) concernée(s) : **Aquitaine**

Localisation du site Natura 2000: département(s) concerné(s) : **Gironde (33)**

Date de mise à jour du FSD : **08 novembre 2016**

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : **960 ha**

Préfet coordinateur : **Préfet de Gironde**

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour la période d'animation du Docob : **Préfet de Gironde**

Structure porteuse : **Direction départementale des territoires et de la mer de Gironde**

Animateur : **Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine**

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site : -

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site : ***Rhinolophus hipposideros (1303)***
Rhinolophus ferrumequinum (1304)
Myotis blythii (1307)
Barbastella barbastellus (1308)
Miniopterus schreibersii (1310)
Myotis emarginatus (1321)
Myotis bechsteinii (1323)
Myotis myotis (1324)

Espèces patrimoniales présentes sur le site : ***Myotis daubentoni***
Myotis nattereri



PREFECTURE DE LA GIRONDE

Arrêté du 13 OCT. 2011

Arrêté préfectoral portant constitution du comité de pilotage du Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU la directive habitat, faune, flore n°92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite directive «Habitats», et notamment ses articles 4 et 6 ;
VU le Code de l'environnement, et notamment les articles L.414-2 et R.414-8 et suivants relatifs aux comités de pilotage;

VU la décision de la commission européenne du 07 décembre 2004 arrêtant la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique et dans laquelle figure le **Site Natura 2000 "Carrières souterraines de Villegouge FR720705"**,

VU l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Carrières souterraines de Villegouge en zone spéciale de conservation,

VU l'arrêté n°082135 du 18 novembre 2008, portant abrogation de l'arrêté n°010675 du 15 mai 2001 constituant un comité de pilotage interdépartemental pour cinq sites Natura 2000 à chiroptères ;

VU l'arrêté en date du 07 juillet 2011 validant le document d'objectifs et notamment son nouveau périmètre,

CONSIDÉRANT la réunion du 10 décembre 2010 au cours de laquelle les collectivités se sont prononcées pour une présidence de l'Etat pour la première phase d'animation de trois ans,

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est constitué un comité de pilotage chargé de suivre la mise en œuvre du document d'objectifs de la zone spéciale de conservation n° FR720705 « Carrières souterraines de Villegouge ».

Article 2 : Le comité de pilotage institué à l'article 1er du présent arrêté est composé comme suit :

Représentant des collectivités territoriales et leurs groupements :

Le Président du Conseil régional ou son représentant

Le Président du Conseil général ou son représentant

Les maires des communes concernées ou leurs représentants : Villegouge, Saint Aignan, Saint Germain de la rivière, la Rivière, Lugon et l'Isle du Carney

Le Président de la Communauté de Communes du canton de Fronsac

Le Président du Pays Libournais ou son représentant

Représentant des organisations socio-professionnelles et des usagers :

Le Président de la Chambre d'agriculture de la Gironde ou son représentant

Le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Gironde ou son représentant

Le Président du CRPF ou son représentant

Le Président du syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest
Le Président du comité départemental du tourisme ou son représentant
Le Président du comité départemental de spéléologie de Gironde ou son représentant
Le Président de la LPO ou son représentant
Le Président de la SEPANSO ou son représentant

Représentant des administrations et des établissements publics de l'Etat :

Le préfet de la Gironde ou son représentant
Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement d'Aquitaine ou son représentant
Le directeur départemental des territoires et de la Mer de la Gironde ou son représentant
Le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement

Personnalités qualifiées :

Le président du Groupe Chiroptères Aquitaine (G.C.A.)
Le président du Conservatoire régional des espaces naturels ou son représentant
Le président du Conseil Scientifique régional du patrimoine et des espaces naturels ou son représentant
Le président du conservatoire botanique Sud Atlantique
Le président de la cave des producteurs de Lugon ou son représentant

Propriétaires

Monsieur Gérard De Taffin, 33141 Villegouge
Monsieur Hubert Dumas de la Roque, 33240 Saint Germain la Rivière
Madame Anne-Marie Nicaud, 33141 Villegouge
Madame Mireille Boissard, 33133 Galgon

Article 3 : Le comité de pilotage est sous présidence de l'Etat. Il se réunit à l'initiative de son président. Le comité de pilotage peut inviter tout organisme ou expert qu'il juge utile d'associer à ses travaux.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 13 OCT. 2011

Paula Pérez

La Secrétaire Générale

Isabelle DELNAC

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVL1612371A

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2015/2373 de la Commission du 26 novembre 2015 arrêtant une neuvième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La carte au 1/25 000 annexée au présent arrêté abroge et remplace la carte annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation) FR 7200705. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur une partie du territoire des communes suivantes : Lugon-et-l'Île-du-Carnay, Rivière, Saint-Aignan, Saint-Germain-de-la-Rivière, Villegouge.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Carrières souterraines de Villegouge (zone spéciale de conservation).

Art. 3. – La carte visée à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Art. 4. – Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 juillet 2016.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'eau
et de la biodiversité,*
F. MITTEAULT



Antenne Gironde
5, allée Ronsard
33320 Taillan-Médoc
Tél. 05 56 57 67 73
antenne33@cen-aquitaine.fr



www.cen-aquitaine.org